

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017

Etaient Présents, 62 titulaires, 1 suppléante, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Marianne PAPAREMBORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

| | | | |
|-------------------|----------------------|---|-----------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Joseph LEES | à | Daniel LACRAMPE |
| | Marc OXIBAR | à | Fabienne MENE-SAFRANE |
| | Pierre SERENA | à | Maïlys DEL PIANTA |
| | André LABARTHE | à | Henriette BONNET |
| | Valérie SARTOLOU | à | Michel ADAM |
| | Jean-Etienne GAILLAT | à | Bernard UTHURRY |
| | Aurélie GIRAUDON | à | Bernard MORA |
| | Robert BAREILLE | à | André BERNOS |

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

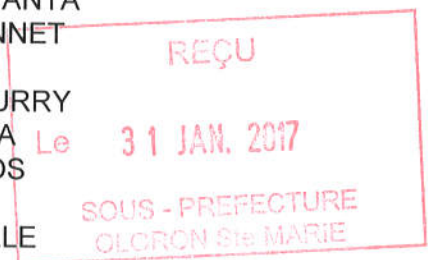
Excusés : Etienne SERNA, Jacques CAZAURANG, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 170118-10-ADM-

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELECTRIFICATION DES PYRENEES ATLANTIQUES (SDEPA)**

Madame MÉDARD expose :

La loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 de transition énergétique promulguée le 18 Août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie Autorité



Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission fonctionne de la manière suivante :

- Présidée par le président du Syndicat ou son représentant, elle se réunit au moins une fois par an,
- Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données,
- Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant.
- Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le préfet dite « loi NOME ».

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Proposition du Bureau :

Titulaire : **Daniel LACRAMPE**

Suppléant : **Jean-Pierre CHOURROUT POURTALET**

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** les représentants (titulaire et suppléant) pour siéger au sein de la Commission Consultative Départementale de l'Energie.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 18 janvier 2017

Suivent les signatures

Affiché le 31.01.17

Le Président

Daniel LACRAMPE

